

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectifs : maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...), savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise, repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise, participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.



MFR

Public : Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail sans prérequis particulier.

Textes de référence : Code du travail : articles L4121-1 et -2/R4224-15/R4224-16

Prérequis : Aucun ou auto positionnement, parler et comprendre le français.

Méthodes pédagogiques : Exposés interactifs, QCM, démonstrations, études de cas, mises en situation...

Attribution finale : Certificat SST ; attestation de fin de formation

Type d'évaluation : Certificative

Documents pédagogiques : documents de l'INRS

Contenu de la formation : La formation s'articule à partir de deux domaines de compétences :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1.1 Situer le cadre juridique du SST
- 1.2 Protéger
- 1.3 Examiner
- 1.4 Faire alerter ou alerter
- 1.5 Secourir

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels

- 2.1 Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 2.2 Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- 2.3 Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la(les) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)



EVALUATION ET VALIDATION

Des évaluations formatives sont réalisées en cours de formation.

Le certificat SST est délivré aux candidats qui ont participé activement à la formation et qui ont fait l'objet de deux épreuves certificatives favorables (une pour chaque domaine de compétences) en fin de formation.

Ce certificat est valide 24 mois. Ensuite, pour renouveler sa validité sur une nouvelle période de deux ans, le secouriste devra être évalué favorablement lors d'un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) d'une durée de 7 heures

Organisation de la formation

Durée : 12 heures minimum

Effectif : 4 à 10 stagiaires (maxi 14 sous certaines conditions)

Intervenant(e)s : Formateur(trice)s SST certifié(e) par l'INRS

Renseignements, inscription : MFR Fougères, 1 et 3 bis rue des cotterêts, 35300 Fougères

Tel : 02 99 94 84 00

Fax : 02 99 94 84 01

e-mail : mfr.fougères@mfr.asso.fr

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST (MAC)

Objectifs : Le MAC SST a pour but de maintenir les compétences du SST à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.



Public : Les SST

Textes de référence : Code du travail : articles L4121-1 et -2/R4224-15/R4224-16

Prérequis : Etre titulaire du certificat SST

Méthodes pédagogiques : Exposés interactifs, QCM, démonstrations, études de cas, mises en situation...

Attribution finale : Certificat SST ; attestation de fin de formation



Type d'évaluation : Certificative

Documents pédagogiques : documents de l'INRS

Contenu de la formation :

La formation s'articule à partir des deux domaines de compétences :

- **DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail**
- **DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels**

Au cours du MAC sont abordés :

- Les évolutions techniques et réglementaires
- L'actualisation de la formation
- Le maintien et le renforcement des compétences acquises lors de la formation précédente (initiale ou MAC)

EVALUATION ET VALIDATION

Des évaluations formatives sont réalisées en cours de formation.

Le certificat SST est délivré aux candidats qui ont participé activement à la formation et qui ont fait l'objet de deux épreuves certificatives favorables (une pour chaque domaine de compétences) en fin de formation. Ce certificat est valide 24 mois. Ensuite, pour renouveler sa validité sur une nouvelle période de deux ans, le secouriste devra être évalué favorablement lors d'un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) d'une durée de 7 heures minimum.

Organisation de la formation

Durée : 7 heures de face à face pédagogique

Effectif : 4 à 10 stagiaires maximum, **devis** à voir avec la MFR

Intervenant(e)s : Formateur(trice)s SST certifié(e) par l'INRS

Renseignements, inscription : MFR Fougères, 1 et 3 bis rue des Cotterêts, 35300 Fougères

Tel : 02 99 94 84 00

Fax : 02 99 94 84 01

e-mail : mfr.fougères@mfr.asso.fr